



# Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN GRAND PARIS SEINE & OISE - 2024

## Le bilan de la qualité de l'air dans le territoire de Grand Paris Seine et Oise

**Les niveaux de pollution enregistrés en 2024 ont baissé sur le territoire de Grand Paris Seine et Oise par rapport à 2023, sauf pour l'ozone (O<sub>3</sub>).** Cette diminution est principalement due à la baisse tendancielle des émissions, notamment celles du trafic routier, avec le renouvellement du parc circulant et les politiques publiques mises en place. Elle est également liée à une année 2024 qui a connu des conditions météorologiques globalement favorables à la dispersion des émissions, des températures hivernales douces ayant limité le recours au chauffage résidentiel mais surtout une pluviométrie record sur la région, qui a une action de lessivage et entraîne les particules au sol.

Grâce à cette poursuite de la baisse des niveaux de pollution chronique, **les valeurs limite annuelles en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et en particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub> sont respectées sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine et Oise.**

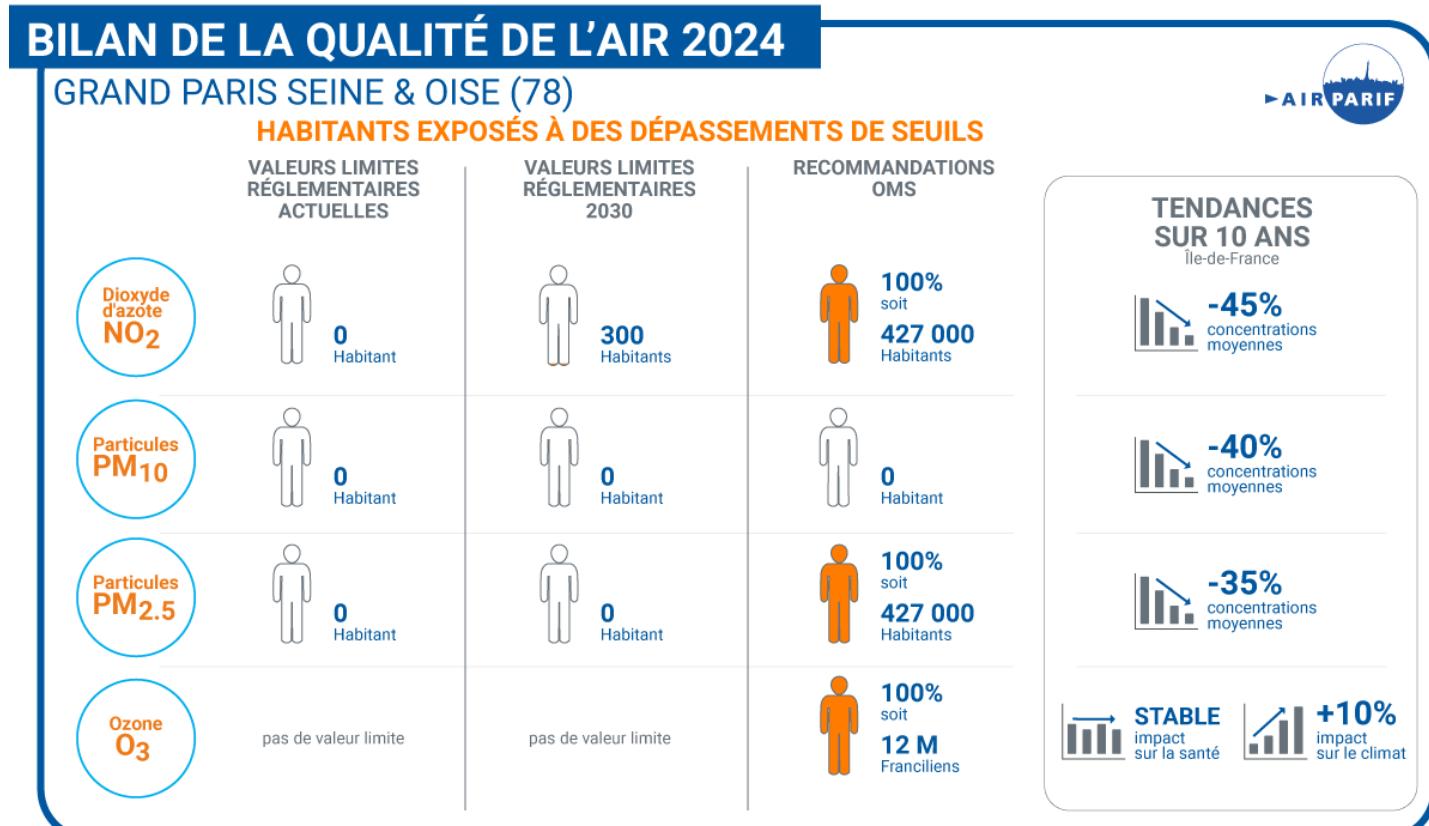
**Les résidents du territoire sont néanmoins concernés par un dépassement des recommandations de l'OMS pour le NO<sub>2</sub>, les PM<sub>2.5</sub> et l'Ozone.**

Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF : <https://www.airparif.fr/etudes/2025/bilan-de-la-qualite-de-lair-ile-de-france-2024>

### Perspectives :

La valeur limite à respecter en 2030, conformément à la Directive européenne de 2024 sur l'air ambiant, passera de 40 µg/m<sup>3</sup> à 20 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et les particules PM<sub>10</sub> et de 25 µg/m<sup>3</sup> à 10 µg/m<sup>3</sup> pour les particules PM<sub>2.5</sub>. Cet abaissement des seuils des valeurs limites réglementaires, les rapproche des seuils recommandés par l'OMS, sans s'y aligner, pour poursuivre la diminution de l'impact de la pollution de l'air sur la santé et prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques de ces effets.

La figure ci-dessous résume la situation de l'année 2024 pour le territoire de Grand Paris Seine et Oise, vis-à-vis des valeurs réglementaires actuelles, des valeurs limites réglementaires à respecter en 2030, des recommandations de l'OMS et présente les tendances sur 10 ans.



## NO<sub>2</sub>

Le **dioxyde d'azote** est un gaz nocif pour le système respiratoire. Il agrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 2 400 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, ce polluant est principalement émis par les véhicules diesel et essence, et dans des quantités plus faibles par les aéroports et le chauffage au gaz (dans une moindre mesure le chauffage au bois et au fioul).

### HABITANTS DE GRAND PARIS SEINE & OISE EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



0  
Habitant

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



300  
Habitants

RECOMMANDATIONS OMS



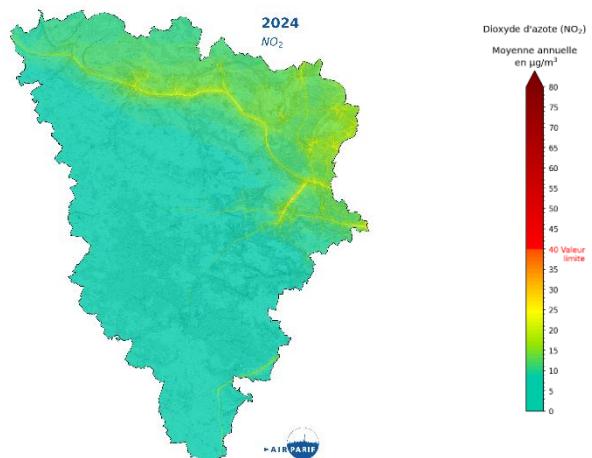
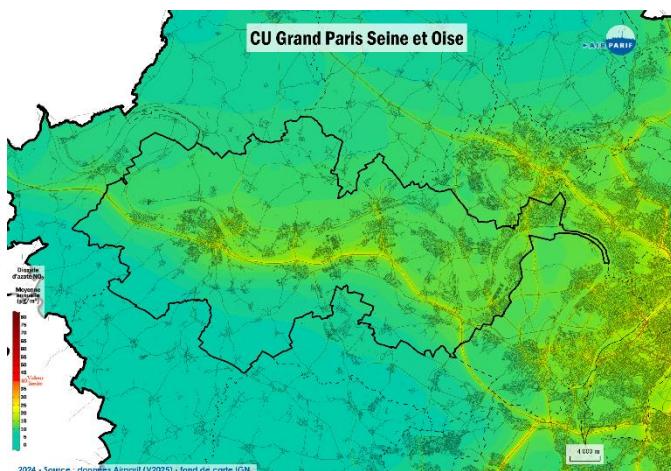
100%  
soit  
427 000  
Habitants

TENDANCES SUR 10 ANS  
Île-de-France

-45%  
concentrations moyennes



En 2024, les concentrations de fond sur le territoire de Grand Paris Seine et Oise sont comprises entre 7 et 13 µg/m<sup>3</sup>. **Les concentrations les plus élevées sont relevées au droit de l'autoroute A13 et de la départementale D983.**



En 2024, **la valeur limite annuelle en NO<sub>2</sub> (40 µg/m<sup>3</sup>) est respectée sur le territoire de Grand Paris Seine et Oise.**

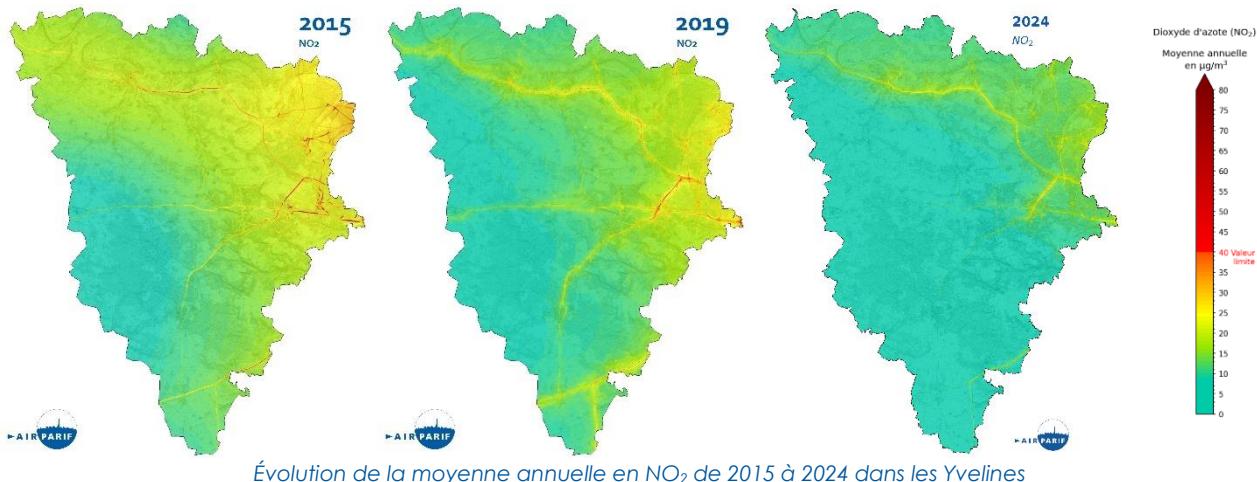
En revanche, **la recommandation journalière de l'OMS** (25 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 3 jours par an) **est dépassée sur la totalité du territoire.**

En 2024, 300 résidents du territoire sont concernés par un dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030.

# Bilan 2024 de la qualité de l'air – Grand Paris Seine & Oise

## Évolution en moyenne annuelle

Les niveaux de NO<sub>2</sub> dans **le territoire de Grand Paris Seine et Oise** montrent **une tendance à la baisse progressive depuis plusieurs années**. Entre 2015 et 2024, **les niveaux mesurés ont ainsi baissé de plus de 30 %**.



**L'année 2024 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la diminution**, en lien avec les baisses d'émissions du trafic routier et du secteur résidentiel, principalement.

**PM<sub>10</sub>**

Les particules PM<sub>10</sub> sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM<sub>2,5</sub>, de diamètre inférieur à 2,5 µm, font partie des particules PM<sub>10</sub>. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'exposition aux particules augmente le risque de maladies respiratoires et cardio-vasculaires. Elle accroît notamment le risque de survenue de cancers pulmonaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. L'impact des particules sur la santé dépend notamment de leur taille : les particules grossières, de diamètre compris entre 2,5 et 10 µm, ont des effets sur la santé respiratoire, alors que les particules fines, de diamètre inférieur à 2,5 µm, peuvent, pour les plus petites d'entre elles, traverser la barrière des poumons, passer dans le sang et impacter le système cardiovasculaire et neurologique.

En Île-de-France, les particules PM<sub>10</sub> sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, et dans une moindre mesure par les activités agricoles (moissons et labours) et de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

## HABITANTS DE GRAND PARIS SEINE & OISE EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



0 Habitant

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



0 Habitant

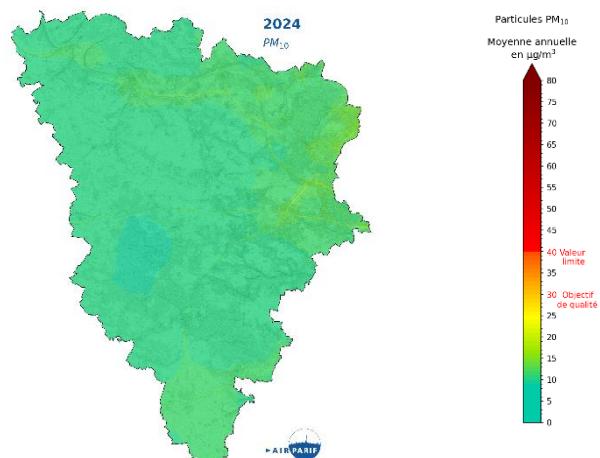
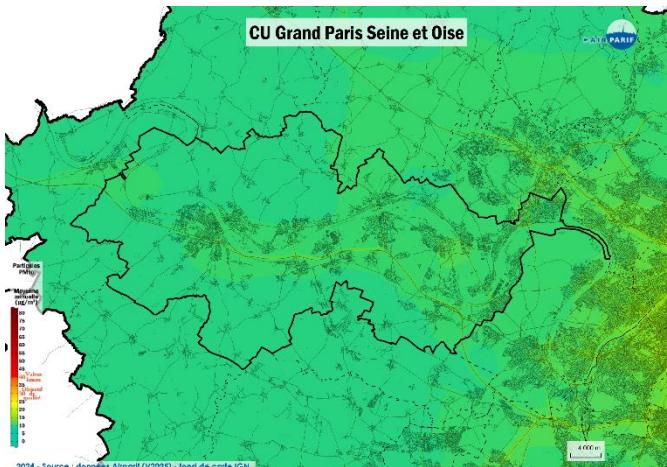
RECOMMANDATIONS OMS



0 Habitant

TENDANCES SUR 10 ANS  
Île-de-France

-40%  
concentrations moyennes



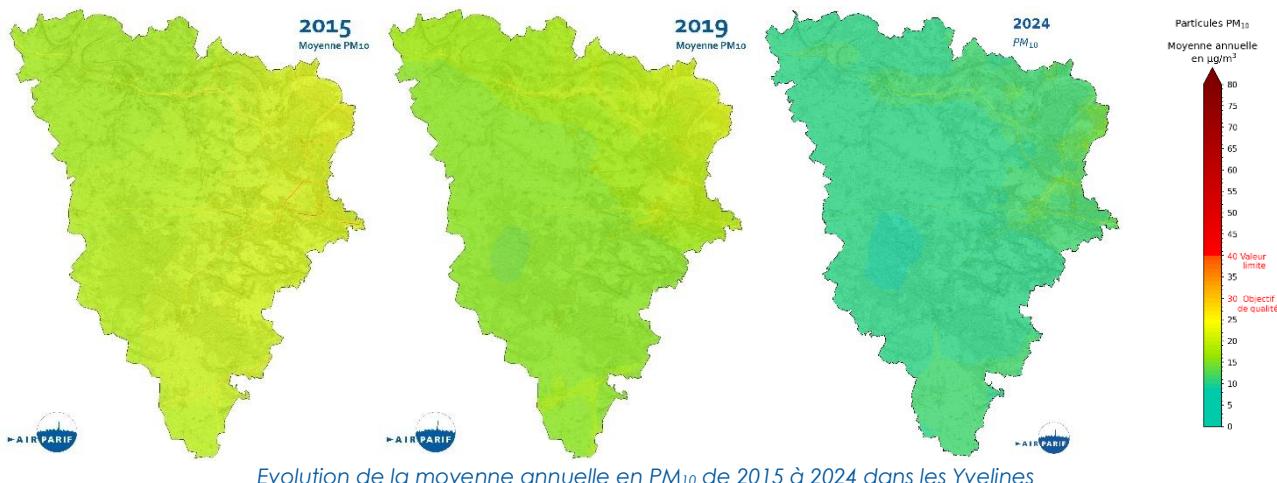
En situation de fond, les concentrations moyennes annuelles en PM<sub>10</sub> sont homogènes sur le territoire de Grand Paris Seine et Oise (autour de 10 µg/m<sup>3</sup>). Elles sont légèrement plus élevées aux abords de l'autoroute A13 (autour de 15 µg/m<sup>3</sup>).

En 2024, la valeur limite (40 µg/m<sup>3</sup>) est respectée, tout comme la valeur limite applicable en 2030. La recommandation OMS (15 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) est ponctuellement dépassée aux abords immédiats de l'autoroute A13, mais aucun habitant n'est concerné.

# Bilan 2024 de la qualité de l'air – Grand Paris Seine & Oise

## Évolution en moyenne annuelle

Les teneurs moyennes de fond en PM<sub>10</sub> dans le territoire de Grand Paris Seine et Oise montrent une tendance à la baisse depuis plusieurs années.



Ces diminutions s'expliquent par une baisse des émissions **du secteur résidentiel** et par une diminution importante des émissions de particules primaires **du trafic routier**, liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic. **L'année 2024 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la baisse.**

**PM<sub>2.5</sub>**

Les particules fines PM<sub>2.5</sub> sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM<sub>2.5</sub> font partie des particules PM<sub>10</sub>. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission. L'exposition aux particules fines augmente le risque de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Les plus petites d'entre elles peuvent traverser la barrière des poumons, passer dans le sang et impacter le système cardiovasculaire et neurologique et ainsi accroître le risque de survenue de cancers pulmonaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, les particules fines PM<sub>2.5</sub> sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

## HABITANTS DE GRAND PARIS SEINE & OISE EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



0 Habitant

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



0 Habitant

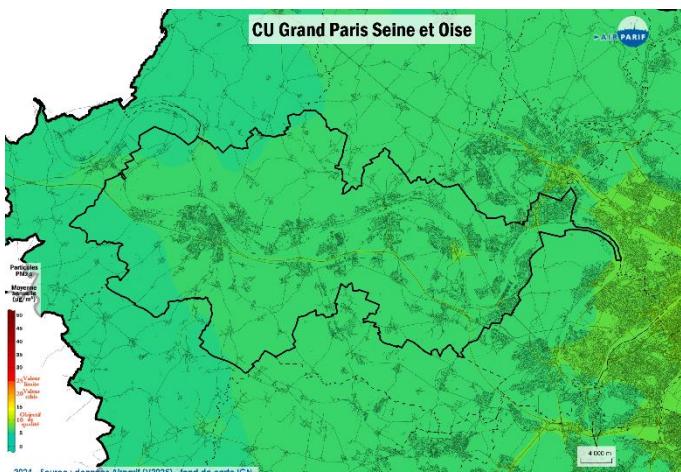
RECOMMANDATIONS OMS



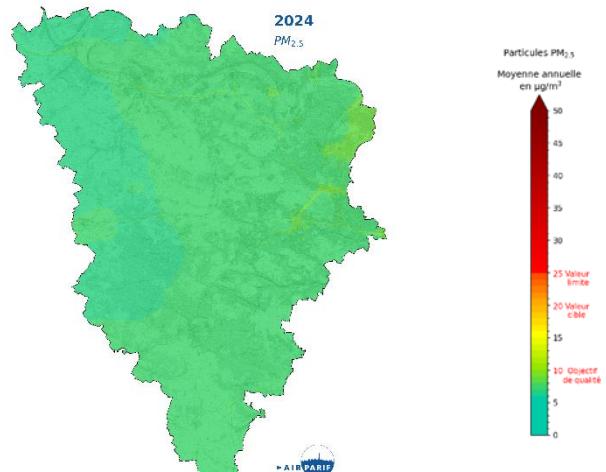
100%  
soit  
428 000  
Habitants

TENDANCES SUR 10 ANS  
Île-de-France

-35%  
concentrations moyennes



Concentration moyenne annuelle en PM<sub>2.5</sub> dans le territoire de Grand Paris Seine & Oise et dans les Yvelines en 2024



Comme pour les PM<sub>10</sub>, les concentrations de PM<sub>2.5</sub> en situation de fond sont globalement homogènes dans le territoire de Grand Paris Seine et Oise (autour de 6 µg/m<sup>3</sup> en 2024).

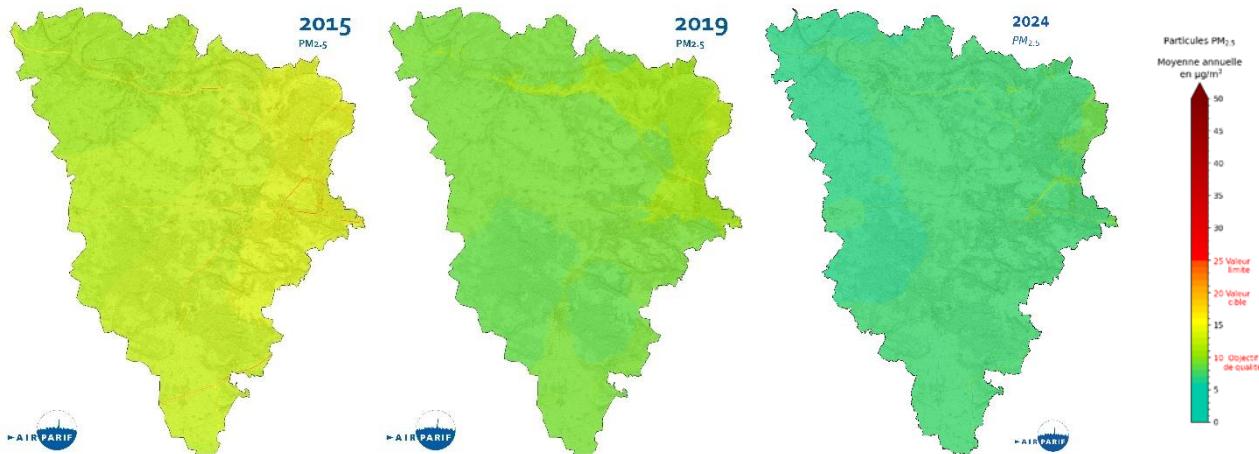
**La valeur limite annuelle (25 µg/m<sup>3</sup>) est largement respectée sur la totalité du territoire de Grand Paris Seine et Oise** en 2024. C'est également le cas pour la valeur limite à respecter en 2030.

En revanche, **la recommandation annuelle de l'OMS (5 µg/m<sup>3</sup>) est dépassée sur l'ensemble du territoire, comme sur toute l'Île-de-France.**

# Bilan 2024 de la qualité de l'air – Grand Paris Seine & Oise

## Evolution en moyenne annuelle

Comme pour les PM<sub>10</sub>, les niveaux moyens annuels de PM<sub>2,5</sub> en situation de fond montrent une tendance à la baisse dans le territoire de Grand Paris Seine et Oise depuis plusieurs années.



Evolution de la moyenne annuelle en PM<sub>2,5</sub> de 2015 à 2024 dans les Yvelines

Cette baisse s'explique par **la diminution des émissions de particules primaires émises par le secteur résidentiel, principal secteur émetteur, et par le transport routier**. La baisse des émissions de PM<sub>2,5</sub> issues du trafic routier est plus importante que pour les PM<sub>10</sub> car la majorité des PM<sub>2,5</sub> sont émises à l'échappement. Les particules PM<sub>10</sub> comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.

O<sub>3</sub>

L'ozone de basse altitude est un gaz nocif pour le système respiratoire. C'est un polluant qui ne doit pas être confondu avec la couche d'ozone, composée du même gaz mais située à haute altitude, et qui absorbe utilement les rayons UV provenant du soleil. L'ozone de basse altitude aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 1 700 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux d'ozone de basse altitude sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'ozone de basse altitude est également nocif pour la végétation, et notamment pour les cultures agricoles. C'est un polluant de l'air qui a aussi la particularité d'être un gaz à effet de serre ; il aggrave donc le réchauffement climatique.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui n'est pas rejeté directement dans l'air mais provient de la transformation chimique d'autres polluants. Il se forme dans l'atmosphère par transformation chimique de différents composés : des composés organiques volatils (provenant essentiellement de l'usage de solvants et peintures, de certaines activités industrielles, des deux-roues thermiques et des émissions naturelles de la végétation), du méthane et du monoxyde de carbone, en présence d'oxydes d'azote (principalement émis par les véhicules diesel et essence) et sous l'effet d'un ensoleillement important et de fortes températures.

## FRANCIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES

pas de valeur limite

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030

pas de valeur limite

RECOMMANDATIONS OMS

100%  
soit  
12,3 M  
Franciliens

TENDANCES SUR 10 ANS

STABLE  
impact sur la santé

+5%  
impact sur le climat



L'ozone de basse altitude est le seul polluant réglementé dont les concentrations sont en augmentation.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui a une durée de vie de quelques semaines à quelques mois et qui voyage. De ce fait, il présente plutôt une problématique globale que locale. C'est la raison pour laquelle le nombre de personnes exposées est évalué au niveau régional.

C'est un polluant secondaire dont les teneurs sont très influencées par les conditions météorologiques, notamment printanières et estivales. En effet, un fort ensoleillement et des températures élevées sont propices à la formation de l'ozone par réactions chimiques, à partir des oxydes d'azote (émis essentiellement par le trafic routier) et les composés organiques volatils. Du fait de sa dépendance aux conditions météorologiques estivales, les concentrations d'ozone varient d'une année sur l'autre.

L'année 2024 a connu un été maussade avec peu de conditions estivales propices à la formation d'ozone (ensoleillement limité et peu de températures > 30°C).

**Concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur la santé humaine, il n'existe pas de valeur limite réglementaire. En revanche, il existe 2 seuils recommandés par l'OMS qui sont dépassés en tout point de la région tous les ans.** La carte des niveaux d'ozone en 2024 reprend un des critères de l'OMS, à savoir le nombre de jours avec une concentration sur 8 heures supérieure à 100 µg/m<sup>3</sup>. **Sur le moyen terme, le suivi des indicateurs relatifs à la santé ne montre pas de tendance claire à la baisse contrairement aux autres polluants. Il reste donc un polluant à surveiller de près.**

**Concernant l'impact sur le changement climatique, l'ozone de basse altitude étant également un gaz à effet de serre, les concentrations en moyenne annuelle ont augmenté de +5 % en 10 ans et +15 % en 20 ans.**



## Autres polluants réglementés

D'autres polluants surveillés en Île-de-France respectent largement les normes de qualité de l'air et présentent des tendances à la baisse aussi bien en situation de fond qu'à proximité des axes routiers majeurs tels que le Boulevard Périphérique. C'est le cas du benzène, du fait notamment de la diminution du taux de benzène dans l'essence, du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), du monoxyde de carbone (CO), des métaux (Plomb, Arsenic, Nickel, Cadmium), des autres hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

## La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

A l'aide des **mesures et d'outils de modélisation horaire**, des cartes des niveaux moyens annuels sont réalisées chaque année pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale (arrondissement pour Paris), permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point de la région, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic). Les résultats de ce dispositif sont affinés par des campagnes de mesure ponctuelles.

Le réseau de mesure régional est dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux problématiques de qualité de l'air liées au contexte local, comme par exemple la présence d'un réseau routier dense dans une zone fortement peuplée.

		Mesure permanente		
		Caractérisation des polluants gazeux		Caractérisation des particules (concentration, distribution, taille et nature)
Site de mesure	Classification	NOx	O <sub>3</sub>	Pb,As,Cd,Ni dans les PM10
MANTES-LA-JOLIE	PERIURBAINES (P)	●	●	
LIMAY	PERIURBAINES INDUSTRIELLE (P Ind)			●

## Liens pratiques

- ⊕ **La prévision de la qualité de l'air heure par heure à 10 mètres**, sur le site internet et l'application Airparif :  
<https://www.airparif.fr/>
- ⊕ L'ensemble des **données statistiques** relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF :  
[data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/documents/stats-2024/explore](https://data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/documents/stats-2024/explore)
- ⊕ **Le bilan des émissions de polluants atmosphériques en Île-de-France** :  
<https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions>
- ⊕ **Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France** :  
[https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA\\_IDF\\_2024.pdf](https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA_IDF_2024.pdf)
- ⊕ **Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse** :  
<https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes>
- ⊕ **La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire** :  
<https://www.airparif.fr/carte-des-stations>
- ⊕ **Pour nous contacter** :  
AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France  
7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | [www.airparif.fr](http://www.airparif.fr)